



PRÉFET DE LA CÔTE D'OR

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DE LA CÔTE D'OR
SERVICE SÉCURITÉ ÉDUCATION ROUTIÈRE
BUREAU SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET GESTION DE CRISE

VÉRIFICATION DES PIÈCES POUR LA CANDIDATURE A L'AGRÉMENT FOURRIÈRES À REMETTRE RELIÉES DANS CET ORDRE

- Convention, paraphée à toutes les pages, datée et signée avec apposition du cachet de l'entreprise en dernière page, fournie en double exemplaire et annexe « secteur d'intervention » faisant apparaître les secteurs pour lesquels vous proposez votre candidature, en distinguant VL et/ou PL
- Copie de la pièce d'identité du candidat recto-verso
- Extrait de K-bis ou extrait du registre des métiers datant de moins de trois mois (original)
- Fac-similé de facture
- Fac-similé de votre papier commercial
- Empreinte du cachet relatif à l'établissement sur papier libre
- Carte de visite imprimée recto-verso sur laquelle figurent l'identification de l'entreprise (recto) et le plan d'accès de l'établissement (verso)
- Certificats de régularité fiscales et sociales visées à l'article 51-II du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Attestation relative aux incidences pécuniaires d'une éventuelle mise en jeu de la responsabilité civile de l'entreprise dans le cadre de l'activité fourrière
- Bail des locaux et du parc ou acte de propriété
- Copies des permis de conduire des personnels d'intervention
- Attestation de la visite semestrielle des matériels de levage et CACES
- Copies d'écran du site MAPPY attestant de la capacité de l'entreprise à intervenir dans un délai de 30 mn sur tout point des secteurs sollicités
- Plan de situation de l'entreprise
- Plan du parc faisant apparaître précisément le zonage
- Descriptif des locaux
- Attestation de contrôle annuel des extincteurs
- Photos du matériel, des locaux d'accueil et du parc
- Copies des certificats d'immatriculation et des cartes blanches des véhicules
- Contrat d'assurance souscrit par l'entreprise (garanties pour les véhicules et marchandises transportées ainsi que les personnes transportées à titre gracieux)
- Arrêté préfectoral d'agrément de la société de gardiennage – surveillance

Toute falsification avérée de documents entraînera le rejet complet de la candidature ou le retrait du ou des agréments.